



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur le lot 5 438 770, route du Fleuve, Les Éboulements, cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM128-2021** consiste à :

- Autoriser l'implantation d'une résidence principale avec une marge de recul de 1100 mètres plutôt que 200 mètres, tel qu'exigée par la grille des spécifications de la zone A-10 du règlement de zonage 117-11.
- Autoriser un frontage de 34,68 mètres pour un lot destiné à la construction plutôt que 50 mètres, tel qu'exigé par l'article 5,2 du règlement de lotissement 118-11.

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 5 décembre 2021. Ces dernières seront lues lors de la séance le 6 décembre 2021.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Document explicatif](#) ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 19^e jour de novembre 2021.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière